

Intervention de M. Laurent BROSSE, MAIRE de CONFLAN-SAINTE-HONORINE

Le texte ci-dessous reprend la majorité des phrases prononcées par M. le Maire.

Les **Assises de la mobilité** vont déboucher, en 2018, sur la **loi d'Orientation sur les Mobilités** et nous allons nous retrouver avec des priorités qui vont être revues, par rapport à celles du **Rapport Duron** qui avait été publié en juin 2013, dans le cadre de la **Commission Mobilité 21**.

Par la Commission Mobilité 21, le projet A104 avait été rangé au rang de seconde priorité, à l'échéance 2030-2050 et je ne vous cache pas que j'avais pensé que le projet n'était peut-être pas mort et enterré, mais du moins, dans une situation de coma profond et qu'il ne ressortirait pas avant un moment.

Et puis, effectivement, le fait de revoir ces Assises de la mobilité a suscité, chez moi, une certaine inquiétude. Elle faisait suite à des déclarations d'élus, notamment celle du maire de Poissy, durant l'été dernier... Et puis sur « l'alignement des planètes » il y a un autre point important : le **Canal Seine-Nord-Europe**.

A titre personnel, j'y vois une bonne chose pour la population batelière de Conflans-Sainte-Honorine qui aura certainement là, un potentiel de développement important, en matière de transport fluvial.

Mais... Il y a un mais... Cela rouvre le débat, incontestablement, sur le **Port Seine-Métropole-Est** (PSME), la plateforme multimodale d'Achères.

Je n'ai jamais de difficulté au sujet du **Port Seine-Métropole-Ouest** (PSMO) pour lequel une délibération a été votée en décembre 2014 par le Conseil municipal de Conflans-Sainte-Honorine, en soutien à ce port.

Dans cette délibération, nous avons même rajouté que **nous étions opposés à PSME** et cela avait été voté par mon conseil municipal, y compris par une bonne partie de l'opposition.

Or, le **Canal Seine-Nord va incontestablement relancer la question de PSME** qui ne peut se réaliser sans desserte autoroutière, donc, in fine, sans A104, ce qui, du coup, vous comprenez, a suscité encore davantage d'inquiétude.

Or, l'A104, pour Conflans-Sainte-Honorine c'est ni plus ni moins qu'une autoroute en zone urbaine.

Ce sont des nuisances sonores et de la pollution par CO₂ pour la population conflanaise et c'est incontestablement, pour la ville de Conflans-Sainte-Honorine, **un impact considérable sur notre cadre de vie.**

En tant que maire de Conflans, en tant que maire qui représente mes administrés, je ne peux pas l'accepter.

C'est la raison pour laquelle j'ai exprimé, hier, devant la presse, une position « d'opposition de principe à l'autoroute A104 ».

Je vais proposer, lors de la prochaine séance du Conseil municipal de Conflans-Sainte-Honorine, le lundi 18 décembre prochain, un vœu dans ce sens, à l'ensemble du Conseil municipal, **vœu d'opposition que je prends aujourd'hui, en tant que maire, au nom de ma majorité municipale.**
